

Quand le ministère organise la discontinuité pédagogique en CPGE

Le SNFOLC dénonce la décision du gouvernement de ne plus rémunérer les heures d'interrogation auxquelles ont droit les étudiants de CPGE à partir du 1^{er} avril 2020.

Cette mesure est d'autant plus inacceptable que les pouvoirs publics n'ont de cesse de répéter que la période de confinement ne doit pas être une période de vacances ; les professeurs sont invités à organiser des classes virtuelles, à transmettre leur cours aux élèves, à leur donner régulièrement du travail, à répondre à leurs questions.

Or, les heures de colle jouent un rôle essentiel dans la pédagogie des classes préparatoires aux grandes écoles. Depuis le 16 mars et la fermeture des établissements scolaires, elles ont souvent pu être dispensées par vidéoconférence. En priver les étudiants revient à les pénaliser un peu plus alors qu'ils ont été fortement déstabilisés par la fermeture des internats et par l'incertitude entourant les concours.

Il est vrai que le ministère n'interdit pas la tenue des heures d'interrogation. Il refuse seulement de les financer, espérant sans doute que, dans l'intérêt de leurs élèves, les professeurs assureront bénévolement cette tâche. Ce n'est pas l'annonce de la création d'une hypothétique prime pour compenser les dépenses informatiques et téléphonique occasionnées pour les enseignants par la nouvelle organisation du travail pendant la période de confinement qui permettra de compenser une telle mesure.

Le SNFOLC exige que les heures d'interrogation effectuées à partir du 1^{er} avril 2020 continuent à être rémunérées. L'épidémie du coronavirus ne doit pas servir de prétexte pour remettre en cause les droits des étudiants et des professeurs.